

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE345

présenté par
Mme Le Feur

ARTICLE 14 QUATER

À l'alinéa 3, après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« et après consultation de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la consultation de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité comme prévu lors de rédaction de l'Assemblée Nationale en première lecture.